

Réunion	Date	Lieu	Heure début	Heure Fin
<b>CTD Cycloport – UFOLEP 02</b>	Je 09/02/17	CUFFIES Bureau UFOLEP	18h30	20h30

Présents	Nb. Votants	Présents (non votants)	Excusés
Michel CHARPENTIER, Yvette GAINÉ, Vincent LEFRANT, Francis SOYEUX, Didier WURTZ	5	-	Didier COCHET, Jean-Paul LOBJOIS, Didier MARCHELEK, Isabelle TEIRLYNCK

Ordre du jour	Synthèse	Décision / Pour action
---------------	----------	------------------------

## **I – CONVOCATION ALEXIS DESSAINT**

<b>1 - Contexte</b>	Par lettre recommandée du 01/02/17, Alexis DESSAINT (CCVSA) a été convoqué devant la CTD Cycloport à 19h00, pour s'expliquer sur ses propos déplacés envers la commission relatés sur les réseaux sociaux et Internet. Une copie de cette LR avec AR a été envoyée au Président du club, pour information.	
<b>2 – Rencontre avec l'intéressé</b>	La CTD Cycloport reçoit Alexis DESSAINT, pour lui présenter la commission, ses attributions, comment fonctionne les demandes de descentes de catégorie...  La commission a reçu uniquement une demande de descente sans pièce médical récente (la dernière date d'avril 16). Etant en 3 <sup>ème</sup> catégorie FFC en 2016, le licencié ne peut pas descendre de façon permanente en 2 <sup>ème</sup> catégorie.  Dans un second temps, la commission demande à M. DESSAINT des explications à propos de ses propos sur les réseaux sociaux et Internet. Le licencié du CCVSA reconnaît, sur la colère de s'être emporté et s'en excuse.  La commission rappelle au licencié qu'elle peut saisir la commission disciplinaire pour de tels propos et que les peines encourus peuvent aller jusque 3 mois de suspension.	<u>Pour action</u> : Alexis DESSAINT doit envoyer à la commission un courrier ou courriel d'excuse.  <b>Après s'être entretenu avec le licencié, en retour d'un courrier (ou courriel) d'excuse, la CTD décide de ne pas porter cette affaire devant la commission disciplinaire.</b>  La commission propose à Alexis DESSAINT, s'il le souhaite, de venir voir comment fonctionne une commission sportive.

## **II – CONVOCATION ERIC LESNE**

<b>1 - Contexte</b>	Par lettre recommandée du 01/02/17, Éric LESNE (CC SOISSONS) a été convoqué devant la CTD Cycloport à 20h00, pour s'expliquer sur ses propos déplacés envers la commission relatés sur Internet. Une copie de cette LR avec AR a été envoyée au Président du club, pour information.	
<b>2 – Rencontre avec l'intéressé</b>	Suite à son courriel en date du 08/02, Eric LESNE reconnaît avoir été informé de la convocation par son Président de club.	

	Le licencié n'a pas souhaité se déplacer pour s'expliquer sur ses propos. Il lui est encore possible de le faire à la commission du 22 mars 2017. Demande de RDV à faire à <a href="mailto:cycloufolep02@gmail.com">cycloufolep02@gmail.com</a>	
<b>III – QUESTIONS DIVERSES</b>		
<b>1 – Demandes de descente temporaire</b>	La CTD Cycloport étudie les demandes de descente temporaire (sur justificatif médical récent) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carlos REBELO (CC Villers-Cotterêts) : <b>OUI</b></li> <li>- Christophe BILLARD (La Chér. VC) : <b>OUI</b></li> </ul>	<b>Ces descentes sont valables dans l'Aisne uniquement, pour 2 mois, non reconductible (demande à faire à la CTD à la date souhaitée par e-mail, au minimum 7 jours avant la première course : <a href="mailto:cycloufolep02@gmail.com">cycloufolep02@gmail.com</a>).</b>
<b>2 – Assemblée générale</b>	Pour rappel, l'assemblée générale de l'UFOLEP Aisne aura lieu le vendredi 17 mars 2017 à la salle de la Mutualité de SOISSONS.	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion
Vendredi 22 mars 2017 – Heure à déterminer.

Le Responsable GSA,  
Vincent LEFRANT

L'Elu en charge de l'activité,  
Daniel HULIN

Le secrétaire de séance,  
Vincent LEFRANT